

## PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale des territoires et de la mer

Mission observation des territoires, développement durable et paysage

Affaire suivie par :
M. COROUGE JeanFrançois
Tél : 02.96.75.67.07
jeanfrancois.corouge@cotesdarmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le

2 4 JAN. 2028

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Guingamp-Paimpol

2 7 JAN, 2020

Agglomération

Monsieur le Président de Guingamp Paimpol Agglomération 11 rue de la Trinité

22200 GUINGAMP

**OBJET**: Saisine de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) – Mise en compatibilité du PLU de PLOUISY.

Par courrier en date du 15 janvier 2020, vous avez saisi la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pour avis sur la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de PLOUISY pour le développement et l'adaptation des locaux du pôle adulte de l'ADAPEI de GUINGAMP.

Au titre du code de l'urbanisme, la procédure spécifique de déclaration de projet que vous avez mobilisée pour cette opération ne prévoit pas de recueillir l'avis de la CDPENAF, la collectivité étant de surcroît dans le périmètre d'un SCoT approuvé.

L'objet de la déclaration de projet entraîne la création d'un secteur Uhe, qui par définition, ne peut être considéré comme un secteur de taille et de capacité limitées (STECAL) dont la mise en place aurait nécessité l'avis de la CDPENAF.

En conséquence, je vous informe que ce dossier ne fera pas l'objet d'un avis de la CDPENAF.

La Cheffe de la Mission Observation des Territoires Développement Durable et Paysages

Priscille GHESQUIERE

Copie: SPLU